

Séance du 23 janvier 2020

L'an deux mil vingt le jeudi vingt-trois janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Robert DOUILLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 16 janvier 2020.

PRÉSENTS: M. Robert DOUILLET, Maire.

Mme Martine JACQUIN, Sylvie GRASSER; Ms Roger VALTAT, Patrice SERRE. Adjoints.
Mmes : Marie-Hélène CASTELLAN, Aude DAUPHANT, Emmanuelle MARC, Nora VAYSSIÈRE.
Ms Pierre-Henri BESSON, Gilbert GROSSE, Luc JEANNIARD, Jacques RIONDET, Patrice SACCOMANI.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Amélie AGOSTINIANO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aude DAUPHANT.

2020-01-1 : Location des salles et du matériel : tarifs 2020

Mme Martine JACQUIN rappelle les conditions de location et d'utilisation ainsi que le tarif des différentes salles mises à la location.

Elle propose de conserver les mêmes montants pour l'année 2020, à savoir

SALLE POLYVALENTE : capacité de 110 personnes maximum :

Habitant de colombe : 290 €
Habitant extérieur : 430 €
Supplément pour le chauffage (période allant du 1^{er} octobre au 30 avril)
40 €
Caution : 500 €

SALLE COMMUNALE capacité de 80 personnes maximum :

Habitant de colombe : 120 € pour 1 jour et 160 € pour 2 jours
Habitant extérieur : 175 € pour 1 jour et 240 € pour 2 jours
Supplément pour le chauffage (période allant du 1^{er} octobre au 30 avril) :
15 € pour 1 jour et 30 € pour 2 jours.
Caution : 305 €

SALLE DES FETES : capacité de 60 personnes maximum :

Habitant de colombe : 85 € pour 1 jour et 130 € pour 2 jours
Habitant extérieur : 130 € pour 1 jour et 200 € pour 2 jours
Supplément pour le chauffage (période allant du 1^{er} octobre au 30 avril) :
10 € pour 1 jour et 20 € pour 2 jours,
Caution : 305 €

En ce qui concerne les locations aux personnes extérieures, elles ne seront acceptées que 3 mois à l'avance; afin de donner priorité aux habitants de la commune.

GYMNASE

La location est acceptée aux associations, sociétés, syndicats, entreprises extérieurs à la commune mais uniquement pendant les vacances scolaires ; en effet le gymnase est utilisé par l'école, clubs sportifs, etc... pendant les périodes scolaires.

Le montant de la location est fixé à :

- 400 € pour le Gymnase seul
- 600 € pour la location Gymnase + Salle Polyvalente
- 50 € de chauffage durant la période du 1^{er} octobre au 30 avril
- 500 € pour la caution
- Pour les locations en soirée et le week-end, celles-ci ne pourront être acceptées que 3 mois avant et pas de location au-delà d'octobre avant que soit établi le calendrier des fêtes avec les associations locales.

Le nombre de location par foyer est limité à 2 fois dans l'année

La gratuité sera accordée aux organismes dont la commune fait partie (SEDI, CCBE, etc...)

Après avoir entendu l'exposé de Mme JACQUIN et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ces propositions et fixe les montants comme détaillés ci-dessus.

La commission réfléchira aux conditions de location des salles pendant les fêtes de fin d'année.

MATERIEL

- Table : 1,60 € l'une
- Chaise : 0,40 € l'une
- Marabout : 50,00 € sans caution.

2020-02-1 Concessions et caveaux cinéraires dans le cimetière : tarifs 2020

Monsieur Patrice SERRE adjoint, rappelle les tarifs pour la « vente » des concessions et caveaux cinéraires dans le cimetière communal et propose de les maintenir pour cette année.

Après avoir entendu l'exposé de M. SERRE et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition, et fixe les tarifs 2020 comme suit :

- Concession trentenaire simple : 130.00 €
- Concession trentenaire double : 250.00 €
- Caveau cinéraire : 1^{er} achat pour 30 ans : 330.00 €
- Caveau cinéraire : Renouvellement après 30 ans : 130.00 €

A chaque achat ou renouvellement :

* D'une concession simple ou caveau cinéraire une somme de 40 € sera versé au CCAS et le reste à la commune.

* D'une concession double une somme de 80 € sera versée au CCAS et le reste à la commune.

3

2020-03-01 : Territoire Énergie 38: Plan de financement « Enfouissement BT/TEL chemin de Tessy »

TE38 – TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Suite à notre demande, le Territoire d'Énergie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COLOMBE

Affaire n° 19-001-118

En foussement BT TEL Chemin de Tessy

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 18 943 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 18 943 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **0 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38

Le Conseil, entendu cet exposé

1 – PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **18 943 €**

Financements externes : **18 943 €**

Participation prévisionnelle : 0 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **0 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**

TE38 – TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM

3

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **29 587 €**
Le montant total des financements externes s'élèvent à : **6 726 €**

La participation aux frais du TE38 s'élève à : 780 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **22 081 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38

Le Conseil, entendu cet exposé

1 – PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **29 587 €**
Financements externes : **6 726 €**
Participation prévisionnelle : 22 861 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **22 081 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**

2020-04-1 : Association des Communes Forestières et Office Nationale des Forêts : Motion de « Forêt en péril »

M. le Maire donne lecture d'une motion de forêt en péril :

« Suite au Conseil d'Administration de la Fédération NATIONALE DES Communes Forestières les 22 et 23 octobre à Ajaccio, une motion concernant la tenue d'assise de la forêt a été déposée.

Nos forêts traversent une crise majeure et leur processus vital est engagée : dérèglements climatiques, tempêtes, incendies, parasites, maladies, sécheresses, dommages causés par le gibier. Les conséquences budgétaires pour les collectivités sont déjà là mais aussi pour toute l'économie de la filière forêt-bois.

Ce n'est pas la première crise mais contrairement aux précédentes, celle-ci est plus rapide et intense ; elle appelle à un changement radical de positionnement de tous les acteurs liés à la forêt.

Nous sommes aujourd'hui dans une cascade d'incertitudes scientifiques, climatiques et techniques. Mais incertitude ne veut pas dire inaction, bien au contraire. Il ne faut pas craindre d'expérimenter, d'innover et d'intervenir collectivement pour adapter et sauvegarder nos forêts. Il y a déjà des solutions.

La Fédération Nationale des Commune Forestières décide d'interpeller solennellement l'État afin de lui demander d'organiser dans le meilleur délai la tenue d'assises de la forêt réunissant spécialistes et acteurs sans discrimination aucune, afin de :

- Recueillir l'ensemble des reconnaissances sur l'évolution des forêts
- Définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière

La mobilisation de son réseau pour des actions d'information et d'alerte sera organisée sur tout le territoire national auprès des Préfets, des parlementaires et des élus locaux, ainsi que des associations de protection de l'environnement ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DÉCIDE de soutenir la motion adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières concernant la tenue d'assises de la forêt et de définir un plan de sauvegarde des forêts française, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière.